

DELEGATION DE Monsieur Stéphan DELAUX

D-2013/358
Réalisation de deux postes d'accueil de paquebots fluviaux.
Demandes de subventions. Autorisation

Monsieur Stephan DELAUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux œuvre avec ses partenaires publics, les entreprises et les associations à la valorisation du fleuve depuis plusieurs années, notamment dans le but de développer le tourisme fluvial, les croisières maritimes et fluviales et les escales de plaisance. Le développement des escales des paquebots fluviaux est un volet important du Schéma Directeur de la Vie du Fleuve à Bordeaux.

En vue de l'arrivée de nouveaux paquebots en 2013 et 2014, la Ville de Bordeaux prévoit l'aménagement de deux postes d'accueil, au niveau des Chartrons. Cela permettra le stationnement à couple de 2 bateaux, et in fine une capacité d'accueil simultanée de 4 paquebots fluviaux. A terme, le stationnement des paquebots et l'accès des passagers depuis les quais seront optimisés grâce à ces équipements légers mais fonctionnels.

Le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général de la Gironde, et la Communauté urbaine de Bordeaux sont susceptibles d'apporter leur soutien à cette opération dont le coût prévisionnel s'élève à 854.764,00 € H.T., sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Financiers	Montant en €	%
Conseil régional d'Aquitaine	213.691,00 €	25,00 %
Communauté urbaine de Bordeaux	152.750,00 €	17,84 %
Conseil général de la Gironde	90.000,00 €	10,53 %
Ville de Bordeaux	398.623,00 €	46,63 %
TOTAL HT	854.764,00 €	

Dans l'éventualité où l'un des cofinancements serait moindre, la Ville prendra à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter les cofinancements évoqués ci-dessus,
- à signer tout document y afférant,
- et à les encaisser.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. DELAUX. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la croisière fluviale est aujourd'hui l'un des secteurs les plus dynamiques du tourisme. La Seine, le Rhône, le Danube, le Duro sont un peu les vedettes de cette activité.

Depuis 2 ans Bordeaux est entrée dans ce club des fleuves recherchés, fleuve et estuaire aussi par rapport au vin.

CroisiEurope a installé un premier bateau, puis cette année un second.

Aujourd'hui nous sommes saisis de deux nouvelles demandes : une compagnie américaine UniWorld et une compagnie américano-norvégienne Viking Cruises qui s'installeront l'année prochaine avec deux bateaux supplémentaires.

Nous pouvons également compter sur l'arrivée de deux bateaux supplémentaires en 2015, ce qui portera l'effectif à 6.

Ces croisières irriguent l'ensemble du département : Blaye, Pauillac, Bourg, le Libournais.

La nécessité aujourd'hui pour bien fonctionner c'est de mettre en place des équipements d'embarquement et de débarquement des passagers. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons la construction de ces deux pontons pour un coût estimatif et une proposition de ventilation des contributions financières que vous trouvez dans la délibération.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération est une réponse à la montée en puissance de l'accueil de bateaux de croisières en cœur de ville. Nous ne pouvons que nous en réjouir tant il était important que la Garonne requiert sa vocation initiale.

Par contre je crains que si on ne délibère qu'au coup par coup au fur et à mesure du volume de bateaux attendus chaque année nous passions peut-être à côté d'un investissement de grande ampleur qui nous permettrait d'aller encore plus loin.

Je pense notamment au fait que Bordeaux reste une ville d'escale, mais n'est pas une ville de départ ou d'arrivée de croisières. Il y manque donc à mon sens sur les quais une véritable gare maritime fonctionnelle, génératrice d'emplois, qui pourrait permettre notamment dans le développement de Bordeaux une image comme véritable ville de croisière.

Je sais que le Grand Port Maritime se pose également la question. C'est à vous, Monsieur le Maire, de peut-être redéfinir les fonctions d'un des hangars des quais pour éventuellement y aménager une véritable gare maritime qui redonnerait tout son potentiel à notre port de croisière.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Vincent MAURIN a repris ce que je voulais dire sur la nécessité d'adapter nos équipements à la nouvelle demande. C'est vrai qu'il y a une explosion de la demande en croisières fluviales. Il faut bien s'adapter. Donc nous voterons cette délibération.

La question que nous nous posons est relative au ponton provisoire situé en contrebas de la place de la Bourse qui a accidentellement flambé, heureusement après le départ de La Solitaire du Figaro.

Je souhaiterais avoir des éléments que nous n'avons pas eus encore. Où en est-vous des explications de l'incendie et de la vérification des autres pontons puisque vous nous aviez assurés lors du dernier Conseil Municipal que toutes les précautions et mesures de sûreté avaient été prises ?

M. LE MAIRE. -

M. DELAUX

M. DELAUX. -

Monsieur le Maire, d'abord sur la question de notre collègue Vincent MAURIN, croisière fluviale et croisière maritime ce n'est pas la même chose.

Les pontons que nous construisons sont destinés à la croisière fluviale, c'est-à-dire à ceux que vous voyez aujourd'hui : Princesse d'Aquitaine et Cyrano. Ces pontons ont été bien sûr conçus en liaison avec les compagnies et c'est aujourd'hui la réponse à leurs demandes.

Ce que vous évoquez d'une gare maritime concernerait un afflux important d'embarquements sur des paquebots de croisières océaniques. A ce jour nous n'avons pas de sollicitations dans ce sens.

On pense évidemment que ça pourrait être intéressant et que c'est une piste à poursuivre, mais aujourd'hui il n'y a pas d'opérateur qui se soit déclenché par rapport à ça. Si demain ça devait arriver, bien sûr on examinerait avec eux les contraintes.

Mais il faut savoir que par rapport à ce dossier-là de la croisière fluviale, la réponse que nous apportons aujourd'hui est la réponse souhaitée par les opérateurs.

Pour ce qui concerne le ponton provisoire, nous avons demandé la nomination d'un expert. Ce ponton provisoire a été installé par une société bien sûr agréée, qui est d'ailleurs la spécialiste un peu partout en France de ces pontons temporaires. Nous avons, sans doute comme vous, été un peu surpris par l'étendue des dégâts sur un simple lampion. C'est la raison pour laquelle nous avons pensé bon de demander à un expert d'intervenir.

Nous avons protégé le site. Nous allons bien sûr après l'expertise faire démonter la partie endommagée de manière à remettre ce ponton en usage tel que prévu pour l'usage de la CUB par rapport au service des Batcub.

Pour l'instant il y a 21 jours à attendre avant que l'expert puisse se réunir avec l'ensemble des parties concernées.

M. LE MAIRE. -

Moi je souhaite qu'on ne réinstalle pas des pontons de cette nature tant qu'on n'a pas de garanties. On me dit que c'est comme ça dans tous les ports du monde, que c'est un ponton très normalisé. Ce n'est pas une réponse satisfaisante parce qu'il a brûlé et le problème c'est que quand ça brûle dans la Garonne, pour se jeter à l'eau c'est dangereux.

Donc je souhaite vraiment que l'on prenne des précautions accrues par rapport à ce qui a été fait.

Pas d'oppositions sur cette délibération ?

Pas d'abstentions non plus ?

(Aucune)